



Signataires : Jean-Pierre Pasquier, Pierre Conne, Murat-Julian Alder, Thierry Oppikofer, Pierre Nicollier, Alexis Barbey, Fabienne Monbaron, Pascal Uehlinger, Jacques Béné

Date de dépôt : 13 octobre 2023

Proposition de motion

Un poste de police numérique pour Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la charge administrative élevée des services de police ;
- le nombre important de plaintes déposées auprès des services de police ;
- le nouvel article constitutionnel genevois 21A sur le droit à l'intégrité numérique, en particulier la notion d'inclusion numérique ;
- que de nombreux cantons se sont dotés de services numériques permettant notamment le dépôt de plaintes en ligne ;
- que la plateforme Suisse ePolice est déjà utilisée par 13 cantons, dont Zurich et Berne,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre à la disposition de la population, dans les meilleurs délais, un poste de police numérique pour Genève ;
- à utiliser la plateforme Suisse ePolice ;
- à renoncer à développer une application dédiée uniquement à Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget 2024 de l'Etat prévoit dans les projets prioritaires la mise en production de la pré-plainte et de la prise de rendez-vous en ligne. Il s'agit de faire aboutir un projet consistant à permettre au citoyen de déposer une pré-plainte en ligne et de prendre simultanément rendez-vous dans le poste de police de son choix pour finaliser le dépôt de plainte, en ayant rassemblé toutes les informations nécessaires. Le projet pilote pourrait démarrer encore en 2023 et le système serait généralisé en 2024. Il sera toujours possible de déposer une plainte en se présentant directement au poste de police.

Selon les circonstances, il peut s'avérer difficile de se déplacer à un poste de police pour déposer une plainte. Les problèmes de mobilité, en particulier pour les seniors, de même que les horaires et l'attente au poste de police, peuvent décourager les plaignants. Par ailleurs, une plateforme numérique simplifierait les processus et allégerait les tâches administratives du corps de police. Cela permettrait ainsi d'accroître la disponibilité des policiers et policières sur le terrain.

Toutefois, est-il nécessaire de développer une solution genevoise alors qu'il existe déjà une solution pratiquée dans de nombreux cantons ?¹

En effet, la plateforme Suisse ePolice² permet d'enregistrer en ligne diverses déclarations auprès des services de l'Etat.

Elle complète l'offre d'un poste de police par le biais d'un portail web convivial ou d'une application pour appareil mobile. Elle permet, à l'aide d'e-formulaires, d'enregistrer et de transmettre à la police par voie électronique 24h/24 par exemple les éléments suivants :

- déclarer un vol ;
- déclarer un dommage à la propriété (par ex. graffiti, déprédations ou dommages à un véhicule) ;
- déclarer la perte ou le vol d'une plaque d'immatriculation ;
- déclarer un cas de cybercriminalité ;
- déclarer l'acquisition ou l'aliénation d'une arme, avec la possibilité de remplir et d'imprimer la demande de permis d'acquisition d'armes ou le contrat de cession d'armes soumises à déclaration ;

¹ <https://www.jura.ch/CHA/SIC/Centre-medias/Communiques-2019/Suisse-ePolice-Le-poste-de-police-numerique-des-polices-suissees.html>

² <https://www.suisse-epolice.ch>

- prendre un rendez-vous dans un poste de police, une fonction de recherche permettant d’afficher le poste de police le plus proche.

Toutes les déclarations sont automatiquement transmises au service de police. Il n’est donc pas nécessaire de se rendre au poste de police. Les déclarations peuvent être téléchargées sous forme de PDF. Elles peuvent également être remises directement à son assurance via la plateforme numérique. Par ailleurs, les données transmises via le service ePolice sont cryptées, garantissant donc la protection des données.

Pour l’année 2022, le rapport annuel des statistiques policières de la criminalité³ (SPC) fait état d’une augmentation de 16% des infractions contre le patrimoine, soit 32 057 délits. Une partie substantielle de l’enregistrement de ces plaintes pourrait se faire en ligne. A ce propos, le service ePolice a permis, en 2018, le dépôt de près de 28 000 déclarations au niveau national, ceci, pour onze cantons utilisateurs⁴.

Enfin, comme défini dans la politique numérique du canton de Genève, les solutions numériques doivent faciliter les relations entre les services de l’Etat et la population. Le poste de police numérique s’inscrit pleinement dans cette attente. Intégrer la plateforme Suisse ePolice, au lieu de développer un système genevois, permettrait d’atteindre rapidement cet objectif et d’économiser de substantiels coûts de développement numérique et informatique. Cela permettrait par ailleurs de faciliter l’accès à une base de données comparative.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de faire bon accueil à ce texte.

³ <https://www.ge.ch/document/statistique-policiere-criminalite-2022>

⁴ <https://www.fr.ch/dsjs/pol/actualites/suisse-epolice-refonte-et-developpement>